

Liste des délibérations
prises lors de la séance de Conseil Municipal
du 1^{er} juillet 2026

L'an deux mille vingt-six le 1^{er} juillet à 20h30, le Conseil Municipal de la commune d'ANGAÏS s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. le Maire, VIGNAU Hubert.

Etaient présents : BARBE-BARRAILH Jean-Laurent, HORGUE Nicole, CHARLAIX Bernard, Adjoints ; BORDIER Evrard, CAUBET Fabien, GINESTET Yoann, GUIPET Marie-Pierre, LATCHERE Thierry, LOHR Séverine, PASSETTE Rachël et PEYRET Maïder.

Absents : GRACIET Jérôme (a donné procuration à VIGNAU Hubert), LARTIGUET Bénédicte (a donné procuration à HORGUE Nicole) et VIGNAU Nadège.

PASSETTE Rachël a été désignée secrétaire de séance.

Le Maire certifie que la liste des délibérations de ce jour est affichée à la Mairie le 6 juillet 2026, que la convocation du Conseil avait été faite le 26 juin 2026 et que le nombre de membres en exercice est de 15 et celui des présents est de 12. Le Maire H. VIGNAU.

Examen du PV de la séance du 29 avril 2026 : adopté à l'unanimité.

Délibération n° 010726 1 – Personnel : Suppression et création d'un poste d'adjoint technique
Adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 010726 2 – Réseaux : TE64 : Programme « Rénovation EP (SDEPA) – Rénovation 2026 Approbation du projet et du financement de la part communale – Affaire n° 25REP016.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 010726 3 – Associations : Subventions aux associations 2026

Adoptée à la majorité.

Délibération n° 010726 4 – Finances : Choix du prestataire fourniture des repas de la cantine

Adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 010726 5 – Finances : Révision des tarifs Cantine garderie

Adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 010726 6 – Voirie : Programme Voirie 2026 : approbation devis et demande de subvention.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 010726 7 – Urbanisme : Demande de cession, en portage par l'EPFL Béarn Pyrénées, de la parcelle sise à ANGAÏS (64510), 3 rue du Gabizos, cadastrée section B n°1329, au bénéfice d'un tiers désigné par la commune.

Adoptée à l'unanimité.

Le Maire,



Hubert VIGNAU.

